

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT SCOLAIRE

Belloy - Biermont - Cuvilly - Hainvillers - Lataule - Mortemer - Orvillers-Sorel

Rentrée septembre 2022

Inscriptions à l'école maternelle pour les enfants nés en 2019 et nouveaux arrivants

1- S'inscrire au préalable auprès de la mairie de Cuvilly pour obtenir le certificat d'inscription du SIRS (Syndicat Intercommunal de regroupement scolaire) **à compter du 01 mars 2022** :

Par mail : mairiedecuvilly@orange.fr

- **Indiquer le nom, prénom, date et lieu de naissance de l'enfant à inscrire.**
- **Indiquer l'adresse de résidence de l'enfant et joindre un justificatif de domicile.**
- **Indiquer vos coordonnées téléphoniques.**

Au secrétariat : Uniquement sur RDV – 29 rue du Matz 60490 CUVILLY – 03 44 85 08 03 - mairiedecuvilly@orange.fr

2- Le SIRS se charge de transmettre le certificat d'inscription au demandeur ainsi qu'à la directrice d'école.

3- La directrice d'école prendra contact avec vous par mail ou par téléphone après réception du certificat d'inscription.

Il sera nécessaire de vous munir :

- du livret de famille
- du carnet de santé
- du certificat de radiation de l'ancienne école pour les enfants déjà scolarisés.

N.b. : Cette procédure d'inscription ne concerne que les enfants nés en 2019 et les nouveaux arrivants.

Si votre enfant est déjà scolarisé sur le regroupement, il n'est pas nécessaire de le réinscrire.